

PRESTATAIRES DE SERVICES D'INVESTISSEMENT

DES ACTEURS AU SERVICE DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Les prestataires de services d'investissement (PSI) regroupent un ensemble d'acteurs agréés qui délivrent leurs services et conseils aux ménages et aux investisseurs, pour le financement des entreprises. Ils contribuent à orienter l'épargne vers les entreprises.

QUI SONT LES PSI ?

Entreprise d'investissement, société de gestion de portefeuille, établissement de crédit



Des établissements, agréés et supervisés par les autorités (AMF, ACPR)

50 établissements membres de l'ASF

UNE DIVERSITE DE SERVICES

- **GESTION DE FONDS** : gestion pour le compte d'un tiers
- **INTERMEDIATION** : réception, transmission, exécution d'ordres pour le compte d'un tiers
- **TENUE DE COMPTE** : tenir à jour les soldes d'actifs financiers détenus par les clients du PSI
- **CONSEIL EN INVESTISSEMENT**

LES APPORTS A L'ECONOMIE ET AUX ENTREPRISES



Drainer l'épargne des ménages et des investisseurs vers le financement des entreprises, dont les PME

Favoriser la liquidité à destination du financement des entreprises

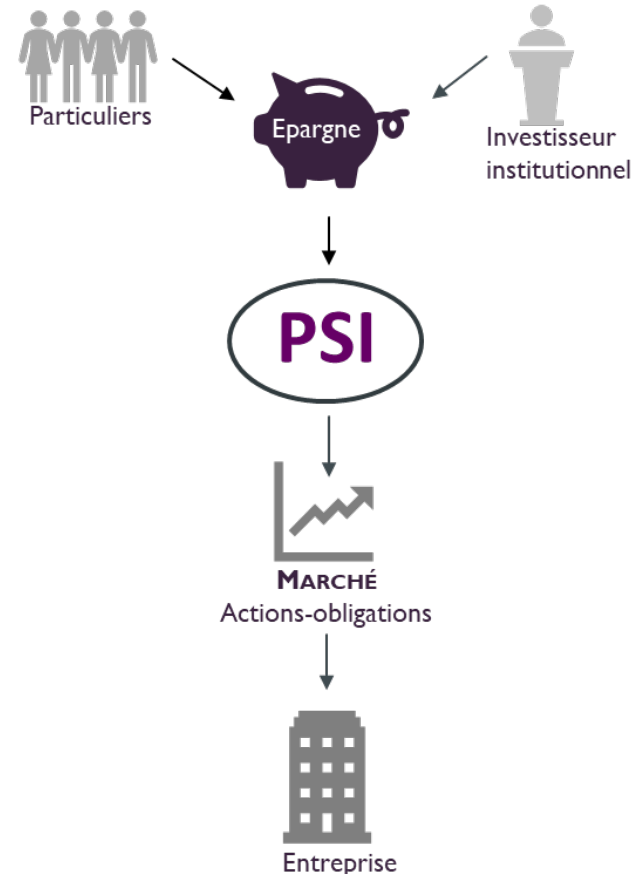
POURQUOI PROMOUVOIR LES PSI?



EN AMONT : constituer un portefeuille rentable et diversifié pour les particuliers

EN AVAL : offrir des sources de financement de long terme pour les entreprises (actions, titres, ...)

LE FONCTIONNEMENT



INTERET MUTUEL : stabiliser les dispositifs législatifs et fiscaux pour offrir une meilleure visibilité aux épargnants et aux investisseurs